

La Région, jeudi 13 mai 2004, p. 12

Mauvaise nouvelle pour les proprios d'Ottawa

Barrière, Caroline

Les propriétaires de maison d'Ottawa devront déboursier encore un peu plus quand ils recevront leur compte d'impôt foncier. Après une hausse de 2,9 %, équivalente à 67 \$ pour une maison d'une valeur de 200 000 \$, ils devront assumer une hausse additionnelle de 1 %, d'une valeur de 23 \$ annuellement, afin de donner un répit aux locataires de la capitale qui bénéficieront d'une baisse de loyer.

Cette augmentation permettra de réduire les taxes des immeubles à logements multiples d'environ 60 \$ par année. Depuis très longtemps, les propriétaires de ces immeubles paient en effet un taux d'imposition deux fois plus élevé que les propriétaires de maisons résidentielles. Les locataires paient donc, sans le savoir, une plus grande part d'impôt foncier qui est calculé dans le prix de leur loyer.

Le conseiller Alex Cullen, qui fait campagne pour une plus grande équité entre les taxes payées par les propriétaires et les locataires a affirmé qu'il s'agissait avant tout d'une question de justice pour tous. "Nous avons essayé de corriger la situation. Tous les citoyens ont droit aux mêmes services et devraient payer le même taux d'imposition."

Il s'est dit confiant de voir les propriétaires d'immeubles à logements multiples refiler une baisse de loyer à leurs locataires à la fin de l'année. Il compte sur leur bonne volonté mais également sur un article de la Loi sur les loyers qui oblige les propriétaires à refiler les baisses d'impôt foncier aux locataires.

Selon John Dickie, président du Eastern Ontario Landlord Organization, les locataires sont encore loin d'avoir atteint l'équité avec les propriétaires de maisons unifamiliales. "D'autres réductions devraient être accordées dans l'avenir si l'on veut atteindre cet objectif", a-t-il indiqué.

Le représentant du quartier Rideau-Vanier, Georges Bédard, a lui aussi reconnu qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire pour améliorer la situation et que les conseillers devraient revenir à la charge pour le budget 2005.

© 2004 Le Droit. Tous droits réservés.